

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*  
Arrondissement d'Outremont

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*  
Arrondissement d'Outremont

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*  
Village de Senneville

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

*M. Enrique Machado*  
Arrondissement de Verdun

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Sylvain Ouellet*  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

**Le 27 octobre 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227211018**

**Accorder un contrat de services professionnels multidisciplinaires à GHD Consultants Ltée pour la conception, la préparation des plans et devis et l'assistance technique pour l'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'ouest ainsi que d'une passerelle surplombant l'A-40 - Autoriser une dépense totale de 4 450 636,69\$ (Contrat : 3 870 118,86\$ + Contingence : 580 517,83\$), taxes incluses. Appel d'offres public no 22-19375 (1 soumissionnaire conforme).**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227211018

*Accorder un contrat de services professionnels multidisciplinaires à GHD Consultants Ltée pour la conception, la préparation des plans et devis et l'assistance technique pour l'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'ouest ainsi que d'une passerelle surplombant l'A-40 - Autoriser une dépense totale de 4 450 636,69\$ (Contrat : 3 870 118,86\$ + Contingence : 580 517,83\$), taxes incluses. Appel d'offres public no 22-19375 (1 soumissionnaire conforme).*

À sa séance du 5 octobre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 octobre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont d'abord expliqué que la Ville avait besoin de l'appui de professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis d'exécution et l'assistance technique dans le cadre du projet d'aménagement d'un lien de transport actif et collectif de l'Ouest et d'une passerelle surplombant l'A-40, pour rejoindre la station Kirkland du REM.

L'appel d'offres lié à ce dossier décisionnel a été publié le 18 mai 2022, pour une période de 40 jours. Au cours de cette période, quatre addenda ont été publiés, notamment pour répondre aux 21 questions des dix preneurs du cahier des charges. Parmi ce nombre, un seul a déposé une soumission. Les raisons de désistement

évoquées étaient notamment leur incapacité à respecter les délais requis, en raison de carnets de commandes complets, et le type de rémunération, c'est-à-dire à tarif forfaitaire, et non horaire. L'unique soumission reçue présente un écart favorable à la Ville de 35 % avec la dernière estimation, qui a été préparée selon les barèmes d'honoraires recommandés par les associations de professionnels en firmes privées. L'adjudicataire aurait soumis des taux inférieurs à ceux anticipés. D'après les personnes-ressources, ce prix semble néanmoins représenter le marché actuel.

Les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications sur différents éléments du projet, dont le type de zonage dans le secteur, les autorisations du ministère des Transports du Québec, l'incidence des travaux sur la circulation. Ils ont également questionné les responsables sur la firme *GHD Consultants Ltée* et sa capacité à honorer son engagement dans les délais requis. Selon le Service, l'expérience, pour chacune des spécialités, était un critère d'évaluation important et l'analyse des CV présentés dans la soumission est tout à fait conforme avec les niveaux d'expérience et de séniorité exigés. Les explications ont été à la satisfaction des membres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE227211018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**